



Crésus Comptabilité

18.3.1 - Fonctionnement

18.3.1 - Fonctionnement

Dans l'onglet *Global* de la commande *Options – Définitions*, activez la fonction *Archivage automatique*. Vous pouvez spécifier combien de fichiers vous désirez garder et quel est l'intervalle de temps minimum entre 2 sauvegardes automatiques.

Chaque fois que vous exécutez la commande *Fichier – Enregistrer*, la version précédente du fichier sur disque est archivée pour autant que la différence d'âge avec l'archive automatique la plus récente soit plus grande que l'intervalle d'archive que vous avez spécifié.